



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES AFFECTÉ AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION EN QUALITÉ D'ANALYSTE

ANNÉE 2021

MAI 2021

– I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 publié au Journal officiel du 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 15 janvier 2018, publié au Journal officiel le 26 janvier 2018, modifiant l'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours interne pour l'accès au grade d'inspecteur analyste des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 : (durée 4 heures – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5 sur 20).

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : (durée 5 heures – coefficient 7 – note éliminatoire inférieure à 10 sur 20).

Étude de cas d'informatique de gestion. Cette épreuve comprend deux modules :

- étude de cas ;
- questions de connaissances générales.

Épreuve n° 3 : (facultative – durée 1h30 – coefficient 1 – seuls sont pris en considération les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

- Admissibilité : deux épreuves orales :

Épreuve n° 1 : (durée 30 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5 sur 20).

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, d'une durée d'environ 5 minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury, qui pose aux candidats des questions techniques sur l'informatique.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours.

Épreuve n° 2 : informatique (préparation 20 minutes – durée 30 minutes – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 10 sur 20).

L'épreuve se compose de deux parties :

- exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat, pendant une durée d'environ cinq minutes ;
- échange avec le jury à partir de l'exposé et questionnement en rapport avec le sujet et/ou le programme pendant environ vingt-cinq minutes.

1.3 Composition du jury

Paul UTEZA, administrateur des Finances publiques adjoint à la Direction des Services Informatiques du Grand Est, a été nommé en qualité de président du jury pour le concours interne d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste au titre de l'année 2021.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 10 novembre 2020 nomme six membres de grade administrateur des Finances publiques adjoint, inspecteur principal, inspecteur divisionnaire et inspecteur.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 10 février 2021 qui nomme huit membres, soit quatre administrateurs des Finances publiques adjoints, un inspecteur principal des Finances publiques, un inspecteur divisionnaire, deux inspecteurs et prévoit également quatre suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'avis du 04 novembre 2020, publié au Journal officiel le 04 novembre 2020, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 18.

– II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2021 est de 159 contre 125 en 2020 soit une hausse de 27,2 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 80 sur les 156 candidats convoqués soit un taux de présence de 51,28 %.

43 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 45 candidats déclarés admissibles, soit un taux de présence de 95,56 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 11,44/20 contre 11,98/20 en 2020. La moyenne générale du dernier admis au concours sur liste principale est de 11,52/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent en 2021 respectivement 61,11 % et 38,89 % des admis soit 11 hommes et 7 femmes contre 78,95 % et 21,05 % en 2020.

L'âge moyen des candidats admis est de 43 ans. Le plus jeune lauréat a 32 ans, le plus âgé 59 ans.

– III – Les épreuves d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 16 et 17 novembre 2020.

Lors de la réunion de jury du 15 décembre 2020, 45 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places offertes : 2,5).

3.2 Résultats

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières – coefficient 5 – note éliminatoire <5/20.

Sur 156 candidats convoqués, 79 candidats ont composé à cette épreuve.

	2021		2020	
Moyenne générale	8,51		9,42	
Note la plus élevée	15,50		17,25	
Note la plus faible	0,00		1,00	
Notes ≥ 15	4	5,06 %	3	4,05 %
Notes ≥ 12	10	12,65 %	20	27,03 %
Notes ≥ 10	32	40,50 %	37	50,00 %
Notes < 10	47	59,50 %	37	50,00 %
Notes éliminatoires < 5	11	13,92 %	3	4,05 %

La moyenne de cette épreuve est en baisse de – 0,91 point. Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont en nette diminution de – 9,50 points. A contrario, le pourcentage des notes éliminatoires est en forte hausse de + 9,87 points.

Épreuve n° 2 : Étude de cas d'informatique de gestion (deux modules : étude de cas ; questions de connaissances générales) – coefficient 7 – note éliminatoire <10/20.

Sur 156 candidats convoqués, 80 candidats ont composé à cette épreuve.

	2021		2020	
Moyenne générale	9,58		10,51	
Note la plus élevée	17,50		17,25	
Note la plus faible	0,00		0,00	
Notes ≥ 15	4	5,00 %	10	13,51 %
Notes ≥ 12	21	26,25 %	30	40,54 %
Notes ≥ 10	46	57,50 %	42	56,76 %
Notes éliminatoires < 10	34	42,50 %	32	43,24 %

La moyenne générale de cette épreuve est en baisse par rapport à celle de l'an dernier (- 0,93 point). Globalement, les strates des notes supérieures ou égales à 12/20 sont en nette diminution de – 14,29 points.

Les notes éliminatoires, quant à elles, diminuent légèrement (– 0,74 point).

Épreuve n° 3 : Épreuve facultative de Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique – coefficient 1 – seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

Le nombre de candidats présents est de 39.

	2021		2020	
Moyenne générale	11,40		10,21	
Note la plus élevée	18,00		17,00	
Note la plus faible	0,00		1,00	
Notes ≥ 15	8	20,51 %	7	14,89 %
Notes ≥ 12	20	51,28 %	23	48,94 %
Notes ≥ 10	23	58,97 %	28	59,57 %
Notes < 10	16	41,03 %	19	40,43 %

La moyenne générale de l'épreuve enregistre une hausse de 1,19 point. Toutes les strates des notes supérieures ou égales à 15/20 et supérieures ou égales à 12/20 sont en augmentation respectivement de + 5,62 et + 2,34 points.

3.3 Appréciation des travaux des candidats

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

Concernant la note de synthèse, le sujet a été traité dans ses grandes lignes et les plans proposés globalement pertinents. Toutefois, les candidats n'ont pas pris le temps de situer le sujet dans son contexte et dans une perspective dynamique, conduisant parfois à des présentations trop statiques.

Concernant la note de propositions, il est regretté un manque certain de curiosité des candidats sur un sujet portant sur l'environnement informatique, tel que l'intelligence artificielle. Ils n'ont en effet pas su mettre en avant leurs connaissances pour formuler des propositions et se sont contentés, au mieux, de reprendre les éléments contenus dans le dossier de synthèse.

Si les copies étaient globalement propres et lisibles, les jurys ont relevé des fautes d'orthographe et de grammaire trop nombreuses, pouvant parfois même conduire à des contresens.

Les futurs candidats sont appelés à faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité dans leur environnement professionnel. Ils sont également invités à soigner la forme de leurs copies.

Épreuve n° 2 : Étude de cas d'informatique de gestion (deux modules : étude de cas ; questions de connaissances générales).

Le niveau rédactionnel a été jugé meilleur sur cette épreuve, les jurys ont apprécié l'utilisation par les candidats de renvois en annexe pour présenter clairement leurs schémas.

Sur le fond, les candidats ont globalement maîtrisé les méthodes de modélisation, mais peu ont intégré leur architecture matérielle dans le SI de la DGFIP et, notamment, utilisé les briques d'infrastructures déjà mises en place. De plus, peu de candidats ont identifié le cas d'utilisation « Visualiser l'inventaire » pour l'ensemble des acteurs, représentant pourtant l'un des objectifs premiers de l'application souhaitée.

Concernant les questions de connaissances générales, la connaissance du lac de données était globalement limitée à la définition « tout public », sans réflexion complémentaire sur ses enjeux (RGPD et traçabilité des données notamment). Enfin, la notion de plan de continuité d'activité informatique a souvent été traitée uniquement sous l'angle de la mise en place du télétravail dans le contexte sanitaire actuel, ce qui a conduit les candidats au hors-sujet.

– IV – Les épreuves d'admission

4.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 15 au 17 février 2021 à l'Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs, 75002 PARIS.

Sur 45 candidats admissibles, 43 étaient présents aux épreuves orales, ce qui représente un taux de participation de 95,56 %.

4.2 Données chiffrées

Épreuve n° 1 : Entretien avec le jury (durée 30 minutes – coefficient 6 – note inférieure à 5/20 éliminatoire).

	2021		2020	
Moyenne générale	12,35		11,84	
Note la plus élevée	18,00		18,00	
Note la plus faible	5,50		4,00	
Notes ≥ 15	13	30,23 %	8	20,51 %
Notes ≥ 12	27	62,79 %	22	56,41 %
Notes ≥ 10	34	79,07 %	27	69,23 %
Notes < 10	9	20,93 %	12	30,77 %

Le niveau général de l'épreuve est en hausse. Le pourcentage de notes supérieures ou égales à 15/20 est en très forte augmentation (+ 9,72 points), ainsi que celui des notes supérieures ou égales à 10/20 (hausse de 9,84 points).

Épreuve n° 2 : Informatique (préparation 20 minutes durée 30 minutes – coefficient 4 – note inférieure à 10/20 éliminatoire).

	2021		2020	
Moyenne générale	10,67		11,50	
Note la plus élevée	18,00		18,00	
Note la plus faible	4,00		4,00	
Notes ≥ 15	6	13,95 %	6	15,38 %
Notes ≥ 12	16	37,21 %	19	48,72 %
Notes ≥ 10	24	55,81 %	26	66,67 %
Notes éliminatoires < 10	19	44,19 %	13	33,33 %

Le niveau général de l'épreuve est en baisse (- 0,83 point). Il en est de même des strates des notes supérieures ou égales à 15/20 et supérieures ou égales à 10/20 qui enregistrent respectivement une baisse de 1,43 point et 10,86 points. Par conséquent, la strate des notes inférieures à 10/20 est en hausse de 10,86 points.

4.3 Appréciation du jury

Épreuve n° 1 : Entretien avec le jury

L'expression orale des candidats a été globalement jugée satisfaisante, et d'un niveau meilleur que les précédents millésimes. Cependant l'argumentation dans les échanges a manqué parfois de profondeur, rendant la motivation difficilement perceptible.

Certains postulants n'ont pas réussi à mettre en avant leurs qualités personnelles et ont eu des difficultés à se positionner en tant que cadre A. Les capacités relationnelles étaient très souvent replacées dans un contexte d'équipe, sans perspective hiérarchique.

Concernant la qualité de la présentation, elle est généralement bien préparée et le temps imparti est respecté, dans la plupart des cas. On peut cependant reprocher un manque de mise en relief des qualités attendues d'un cadre A.

Concernant les mises en situation, les schémas d'analyse ont été compris mais les réponses, très souvent mécaniques, étaient difficilement transposables à la réalité d'un service. Cependant, des candidats ont réussi à répondre de manière satisfaisante.

Les connaissances de l'environnement de la DGFIP ou informatique sont quant à elles restées trop superficielles pour beaucoup, malgré des efforts remarquables de préparation des candidats.

Épreuve n° 2 : Informatique

Si l'expression orale des candidats a globalement été jugée correcte, le niveau des connaissances est en régression par rapport aux millésimes précédents. Peu de candidats ont paru motivés et ont su démontrer leur positionnement en tant que cadre A.

Concernant la présentation, celle-ci a été généralement exposée dans le temps imparti, selon une structure respectée (introduction, deux parties, conclusion). Les sujets ont été traités correctement, cependant les jurys ont relevé d'importantes lacunes techniques, les candidats n'ayant pas su exposer les connaissances de base indispensables.

Les candidats ayant eu une note inférieure à 10 dans cette épreuve ont été ceux qui ne disposaient pas du minimum de connaissances attendues et qui n'ont pas su adopter une hauteur de vue adéquate.

Les futurs candidats sont donc appelés à s'investir et à préparer le programme informatique de manière approfondie, sans commettre d'impasse. Les bases, tant sur la forme que sur le fond, doivent être connues pour répondre aux attentes.

Si l'on exclut l'épreuve orale n° 1, l'analyse des moyennes montre une dégradation du niveau général des prestations cette année par rapport au concours précédent. Des lacunes apparaissent plus particulièrement sur la note de synthèse et sur les épreuves informatiques écrites et orales pour lesquelles trop de candidats ont obtenu des notes éliminatoires cette année. Pour réussir le concours d'Inspecteur Analyste Interne, il convient d'attacher une attention particulière à la note de proposition de l'épreuve écrite n° 1, exercice trop souvent négligé, mais aussi de travailler sérieusement le programme informatique.

Il convient par ailleurs de rappeler le fait que postuler à la catégorie A implique de savoir dépasser le seul cadre des activités exercées en catégorie B, plus particulièrement lors de l'épreuve orale au cours de laquelle les membres des jurys attendent plus de hauteur de vue de la part des candidats sur leur parcours et leur démarche.

Quant à la motivation, elle se démontre aussi, au-delà du travail accompli pour acquérir les notions et techniques attendues, au travers d'un réel investissement sur l'actualité et les projets de la DGFIP, notamment pour sa sphère informatique.

Le président du jury

Paul UTEZA

Signé

Administrateur des Finances publiques adjoint